

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Politique énergétique du Québec 2030

Un pas dans la bonne direction vers une transition énergétique

Montréal, Lachine, 7 avril 2015 – Le Gouvernement du Québec dévoilait aujourd’hui sa nouvelle Politique énergétique 2016-2030. Le GRAME applaudit le dépôt de cette nouvelle politique qui constitue un pas vers une transition énergétique conformément aux objectifs ambitieux établis à Paris en 2015.

Gains discrets pour le transport collectif et l'aménagement urbain

Alors que selon Statistique Canada le Québec est maintenant un champion de la croissance de l'étalement urbain, la question de l'aménagement du territoire n'est que survolée dans la Politique énergétique. Bien sûr, il faut *assurer le développement des territoires en planifiant les lieux de travail, de vie et de consommation, de façon à prendre la dimension énergétique en compte*, mais les moyens pour y arriver semblent bien limités.

Le GRAME salue la constatation du premier ministre Philippe Couillard qui a affirmé aujourd'hui que « pour ce qui est du transport, c'est là qu'est l'essentiel des gains à faire ». C'est pourquoi, selon le directeur du GRAME Jonathan Théorêt, « il faudra également accélérer le développement d'un réseau de transport collectif sans émission. L'électrification des transports semble être une priorité et c'est très bien, mais il est certainement étrange d'avoir choisi, pour la présentation de la politique, de présenter une route sinueuse asphaltée à double voie plutôt que des rails! » Sachant que l'automobile électrique favorise malheureusement l'étalement urbain et que les transports par rails comme le train, le métro ou le tramway génèrent bien plus de kilomètres parcourus par dollars investis, il est maintenant à souhaiter que le gouvernement favorisera le transport collectif.

D'autre part, dans la catégorie auto-solo, la venue d'une loi zéro-émission sera certainement la bienvenue, mais alors que des stations multicarburants sont présentées comme une solution, il est dommage de constater que ce n'est qu'à partir de 2030 que celles-ci deviendraient la norme.

L'Agence de l'efficacité énergétique du Québec renaîtra-t-elle de ses cendres?

La politique prévoit la création d'un nouvel organisme chapeautant l'économie d'énergie et la transition énergétique. « Une institution très similaire à l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec qui, abolie en 2011, faisait la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergies », observe Jonathan Théorêt, directeur du GRAME.

Le nouvel organisme conseillera notamment le gouvernement sur les mesures d'écofiscalité : un outil dont le GRAME fait la promotion depuis 1989. « De plus en plus de mesures d'écofiscalité sont appliquées et font leurs preuves à travers le monde. Nous espérons que le gouvernement fera honneur à sa politique et s'engagera à mettre en place de telles mesures », affirme le directeur du GRAME.

Révision du rôle de la Régie de l'énergie

La nouvelle Politique énergétique du Québec prévoit pour une redéfinition de la Régie de l'énergie. Celle-ci, pourra dorénavant *se prononcer sur le plan directeur proposé par le nouvel organisme [visant l'économie d'énergie et la transition énergétique] et sur la pertinence des budgets demandés à cet effet pour atteindre des cibles fixées par le gouvernement*.

En réponse à une question concernant la révision du rôle de la Régie de l'énergie, le Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a rappelé que la Régie avait rejeté un projet de raccordement d'un site de biométhanisation, lequel aurait permis d'accélérer l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel distribué au Québec (voir [ici](#)). Pour monsieur Théorêt, « la révision du rôle de la Régie de l'énergie doit favoriser l'atteinte des cibles de réduction de la dépendance aux

énergies fossiles. Il est contre-productif actuellement de fixer des objectifs, mais de bloquer les moyens de les atteindre! C'est donc avec beaucoup d'attentes que le GRAME attendra le projet de loi modifiant le rôle de la Régie. »

Jonathan Théorêt rappelle que « dans le contexte actuel, la Régie n'a aucun pouvoir pour obliger les transporteurs et les distributeurs comme Gaz Métro ou Hydro-Québec à présenter des programmes d'efficacité énergétique. Elle ne peut que dire oui ou non à ce qui lui est présenté, comme un simple organe d'approbation de budgets. Souhaitons que le nouvel organisme aura la latitude de proposer des projets ambitieux! »

Énergie renouvelable pour tous?

L'objectif de la nouvelle politique est d'augmenter la proportion de 47,6 % en 2016 à 60,9 % en 2030 de l'utilisation des énergies renouvelables, notamment par l'augmentation de la production de biomasse et la création d'énergies décentralisées. La politique énergétique dicte l'accès aux énergies renouvelables pour tous les Québécois. Visant la problématique des réseaux autonomes, enjeux sur lequel le GRAME travaille depuis plusieurs années auprès de la Régie de l'énergie, ce chapitre de la nouvelle politique promet *l'intégration de solution technologiques permettant de réduire les émissions de GES en tenant compte des particularités de chaque communauté qui recourt à des génératrices au diesel* notamment au nord du 53^e parallèle et aux îles-de-la-Madeleine. Selon Valentina Poch, « il est maintenant temps d'établir des cibles de production d'énergies renouvelables à plus grande échelle dans les réseaux autonomes. »

Pour consulter la Politique Énergétique 2030: <http://mern.gouv.qc.ca/2016-04-07-politique-energetique/>

Le GRAME est un OBNL indépendant et multidisciplinaire fondé en 1989 et basé à Lachine, Montréal. Par la promotion des énergies renouvelables, de l'aménagement urbain et des transports durables, de l'efficacité énergétique et de l'utilisation d'incitatifs économiques en gestion de l'environnement, il œuvre à la promotion du développement durable et d'une plus grande prise en compte des impacts écologiques des activités humaines. Le GRAME, dans sa conception de l'écologie, tient compte, notamment, du long terme et des enjeux globaux, dont celui des changements climatiques, dans une perspective macroécologique et d'équité intergénérationnelle.

-30-

Renseignements : **Edith Jochems**
Responsable des communications
514 634-7205